



**PRÉSENTATION
FORMATION STATUTAIRE DES PROFESSEURS TECHNIQUES,
SPÉCIALITÉ CULTURE ET SAVOIRS DE BASE
FSPT CSB – 12 mois**

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), service à compétence nationale placé sous l'autorité de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), est l'une des quatre écoles du ministère de la Justice. Implantée sur l'ensemble du territoire national, au plus proche des lieux de pratiques professionnelles, l'École est constituée d'un **site central**, installé à Roubaix (Hauts-de-France), de neuf **pôles territoriaux de formation** (PTF) et de trois **missions ultramarines** (Antilles-Guyane, Océan Pacifique et Réunion-Mayotte, rattachées au PTF Île-de-France Outremer). Elle se compose d'un **secrétariat général**, d'un **service de la formation** et d'un **service de la recherche et de la documentation**, placés sous l'autorité d'une **direction générale**.

L'ENPJJ assure la **formation professionnelle** des **acteurs de la justice des mineurs** et notamment la **formation statutaire** des **agents du service public de la Protection judiciaire de la jeunesse** (PJJ), dont les **professeurs techniques**.

Accès

La formation initiale des professeurs techniques de la PJJ est encadrée par un **arrêté du 12 juillet 1999** modifié par un **arrêté du 16 novembre 2022**. Cette formation est accessible par **voie de concours** (externe / interne) dont les modalités (Niveau Bac+3 pour le concours externe, quatre ans de service public pour le concours interne, ...) sont précisées sur le site Lajusticerecrute.fr

Objectifs

La FS PT CSB vise à :

- Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances institutionnelles et techniques ainsi que les compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice du métier de Professeur Technique (spécialité culture et savoirs de base) de la PJJ ;
- Évaluer et valider les compétences professionnelles acquises par les stagiaires en fin de formation statutaire.

Les contenus de formation sont répartis en cinq grands domaines :

- **Connaissance de l'institution**
- **Connaissance du public**
- **Contenus pédagogiques**
- **Contenus éducatifs**
- **Contenus métiers**

Organisation

La formation des professeurs techniques de la PJJ, qui sont préaffectés, dure **12 mois**.

Elle repose sur le modèle de l'**alternance intégrative**. Les stagiaires passent :

- **12 semaines en formation à l'ENPJJ**, au site central et dans un pôle territorial de formation ;
- **3 semaines en formation d'approfondissement** auprès d'un partenaire de l'enseignement et de la pédagogie ;
- **27 semaines en stage pratique**, dont :
 - **23 semaines de mise en situation** professionnelle sur l'unité d'affectation ;
 - **3 semaines en immersion** dans l'environnement professionnel ;
 - **1 semaine de stage individualisé** en fonction des besoins repérés.

Validation

Pour valider sa formation statutaire, le stagiaire doit obtenir le **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Professionnel CAEP** (certificat PJJ).

Pour obtenir le **CAEP**, le stagiaire doit valider **trois épreuves** :

- L'épreuve de pédagogie ;
- Le stage ;
- Le parcours de professionnalisation.

Pour valider sa formation, le stagiaire doit obtenir une **note supérieure ou égale à 10/20** résultant de la moyenne des notes obtenues aux trois épreuves.

Calendrier

Année N-1	
Décembre	Choix du lieu de préaffectation
Année N	
Janvier	Nomination de l'apprenant en qualité de fonctionnaire stagiaire sur son lieu de préaffectation Entrée à l'ENPJJ pour 12 mois de formation
Décembre	Validation de la formation Décision de titularisation
Année N+1	
Janvier	Affectation en qualité de professeur technique titulaire au sein de son unité

Préparation

L'ENPJJ organise une préparation au concours de professeur technique à destination des agents du ministère de la Justice.

Plus d'informations sur www.enpjj.justice.fr